



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 20 septembre 2023 - PV N°3

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

53530.1 LADORNAC COLY - PAYS DE FENELON

53533.1 JUMILHAC -Ent. HAUTEFORT GENIS SALAGNAC

53534.1 ST GERMAIN CHANTERAC - COURS DE PILE

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME

COUPE Du DISTRICT

53538.1 MARQUAY TAMNIES 2

53541.1 CHAMPCEVINEL 2

53556.1 PAYS DE MONTAIGNE 2

53561.1 THIVIERS NORD DORDOGNE

FEMININES A 11

53762.1 LAVERGNEMIRAMONT

52958.1 PAYS DE L'EYRAUD

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article XIII du Titre III des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1^{er} forfait)

COUPE DU DISTRICT

53548.1 PERIGORD FOOT US 2

53546.1 GRIGNOLS VILLAMBLARD 2

53549.1 PERIGORD NOIR 2

53540.1 ST AULAYE 2

53557.1 FAUX 2

53564.1 PAYS DE FENELON 2

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match N°26558778 PERIGORD FOOT - PAYS DE FENELON 2 du 10/09/2023

Participation d'un joueur suspendu de PAYS DE FENELON 2 (PV intégral disponible uniquement sur Footclubs).